

AIDE-MÉMOIRE - COURTIER EN INFONUAGIQUE



EN TANT QUE COURTIER EN INFONUAGIQUE, LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE (MCN) VOUS PERMET :

- ▶ De vous abonner à des solutions infonuagiques préqualifiées, provenant de multiples fournisseurs et répondant à des exigences reconnues en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels
- ▶ De bénéficier de conditions contractuelles et de modalités de prix déjà négociées
- ▶ D'acquiescer ces solutions grâce à un processus simplifié, c.-à-d. un contrat de gré à gré, et ce, peu importe le montant concerné
- ▶ De bénéficier d'un suivi en continu de la conformité au cadre légal ainsi qu'aux obligations en matière de sécurité de l'information du gouvernement

Consultez le site Web du MCN pour connaître l'offre du [Courtier en infonuagique](#).

CLIENTÈLE ADMISSIBLE :

- ▶ Il est de la responsabilité de l'organisation intéressée de s'assurer qu'elle est légalement habilitée à conclure ce type de contrat de gré à gré, avant même de débiter ses démarches auprès des fournisseurs dont les offres sont qualifiées.
- ▶ La liste des organismes publics et autres entités admissibles à l'offre de service du Courtier en infonuagique est disponible sur le site suivant : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/cybersecurite-numerique/clienteles>

LE CATALOGUE D'OFFRES INFONUAGIQUES CONTIENT :

- ▶ La liste des solutions infonuagiques qualifiées et leurs caractéristiques
- ▶ Les modalités de prix
- ▶ Les conditions contractuelles applicables aux contrats
- ▶ Les informations concernant la sécurité des solutions
- ▶ Les ententes-cadres signées par les fournisseurs

Accédez au Catalogue à l'adresse suivante : [Courtier en infonuagique: Accueil \(gouv.qc.ca\)](#)

LORS DES REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE POUR LEURS SOLUTIONS QUALIFIÉES, LES FOURNISSEURS S'ENGAGENT À :

- ▶ Fournir des informations sur les solutions respectant en tout point les informations publiées au Catalogue
- ▶ Répondre aux questions techniques et contractuelles concernant leurs solutions
- ▶ Respecter les conditions de l'entente-cadre signée avec le MCN

ÉTAPES À SUIVRE POUR CONCLURE UN CONTRAT AVEC UN FOURNISSEUR :

1. Définir ses besoins
2. Consulter le Catalogue d'offres infonuagiques
3. Établir une liste de solutions conformes aux besoins
4. Déterminer le choix le plus avantageux en vertu de la réglementation ou des dispositions légales applicables
5. Conclure un contrat spécifique

Pour plus de détails, consulter les guides de l'utilisateur dans le [Catalogue](#).

Votre choix est fait? Demandez au Courtier en infonuagique de planifier une rencontre de démarrage pour la préparation de votre contrat.

ÊTRE PRÊT POUR UNE RENCONTRE DE DÉMARRAGE AVEC LE COURTIER EN INFONUAGIQUE ET LE FOURNISSEUR, C'EST :

- ▶ Avoir choisi ses solutions infonuagiques et son fournisseur
- ▶ Avoir déterminé la durée du contrat et les quantités requises
- ▶ Avoir pris connaissance des conditions contractuelles applicables présentées à la section « Conditions contractuelles » des fiches des fournisseurs, incluant le gabarit de contrat, l'annexe modificative et les conditions du fournisseur
- ▶ Avoir obtenu les autorisations en matière de gestion contractuelle au sein de son organisation

Des questions? N'hésitez pas à contacter l'équipe du Courtier en infonuagique :

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Courriel : courtier.infonuagique@mcn.gouv.qc.ca